

Royal Veteran Car Club Belgium & Motor-Eclair Schaerbeek Associated

A.S.B.L. - V.Z.W.

Rue Beeckman, 53

☎ 02.217.56.30

Web : www.rvccb.be

ING : BE38 3101 4396 6072 BIC

N° d'entreprise - 0408.582.608 - Ondernemingsnummer

1180 BRUSSELS

Fax : 02.219.82.34

E-mail : rvccb@rvccb.be

BIC : BBRUBEBB



Founded 2 July 1956

40 ième RANDONNEE OURTHE & MEUSE Dimanche 20 AOUT 2017

Cette manifestation est ouverte à toutes les voitures du RVCCB homologuées ou en instance d'homologation. Elle tient à renouer avec le passé où Raymond Palante et Pierre Gabriel nous faisaient découvrir la belle région du Condroz et alentours. Nous pourrions accueillir 25 équipages max.

REGLEMENT

Toutes les voitures doivent correspondre aux critères d'admission du RVCCB, être en parfait état de marche et en règle d'immatriculation et d'assurance. Elles doivent posséder un triangle de panne, un rétroviseur, un extincteur, une trousse de secours et un gilet fluorescent. Le comité organisateur se réserve le droit de modifier l'itinéraire et de prendre, à n'importe quel moment, toute disposition d'urgence pour le meilleur déroulement de l'épreuve. Le commissaire général se réserve le droit d'exclure de la randonnée tout participant qui ne se conformerait pas au code de la route ou dont le comportement serait de nature à nuire à l'image de marque du Club. En particulier, la consommation d'alcool, et son abus, sont de sa stricte responsabilité. Chaque participant reste responsable de ses propres objets et de sa voiture. En aucun cas, la responsabilité du Club ou des organisateurs ne pourra être mise en cause à l'occasion de vols, pertes, incendie, dégâts, actes de vandalisme et accident.

Le rôle des commissaires de route est de renforcer la signalisation, mais en aucun cas, d'avoir autorité sur la circulation. La plus grande prudence est donc de rigueur tout au long du parcours.

PROGRAMME DE LA RANDONNEE

Dès 9h00 accueil des participants chez « Tartines&Vous » (sur le parking du Carrefour Market) Avenue des Ardennes,8 à 4130 TILFF. Petit déjeuner chez « Tartines&Vous »

Les remorques peuvent rester sur le parking (non gardé) du Carrefour

09h50 : briefing et premiers départs dès 10h00 pour une balade de 50 km.

Vers 12h30 : apéro et menu 2 services boissons comprises au château de Marchin, un des plus beaux château de la région condruzienne.

Vers 14h00 : retour vers Tilff, une balade de 40 km avec en chemin, arrêt à « La Glace Timbr-ée » à Seny pour déguster une délicieuse glace artisanale.

Dès 16h30 : Café Gourmand chez «Tartines&Vous».

L' inscription comprend:

- la plaque rallye
- le petit déjeuner
- l' apéro et le repas de midi (entrée + plat) boissons comprises
- le dessert à « La Glace Timbr-ée » à Seny
- le road book

Les inscriptions devront impérativement nous parvenir avant le 9 août 2017

Pour le Comité Organisateur:

R.V.C.C.B.:

Commissaire général: Michel MARCOUR

mobile : 0495/ 543.204

Pour le Conseil d'Administration du

Didier LIEGEOIS, Président

Xavier DURIEU, Secrétaire Général

**Ci-dessous, bulletin d'inscription à renvoyer par mail, ou faxer (02/219.82.34) avant LE 9 août 2017 AU PLUS TARD, accompagné des droits, au Secrétariat du RVCCB: Rue Beeckman, 53 – 1180 BRUXELLES
BE38 3101 4396 6072 - BIC: BBRUBEBB**

La signature n'est pas indispensable pour les inscriptions électroniques, le simple fait du renvoi de celle-ci et du paiement valant inscription et acceptation des règles régissant le rallye.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné..... prénom..... Numéro de membre RVCCB :

Adresse postale :

GSM.....adresse mail :

participe à la 40 ième Randonnée Ourthe & Meuse du 20 août 2017, avec ma voiture:

marqueannée

plaqueN° châssisN° moteur

homologuée sous le n° ou en instance d'homologation au RVCCB.

Le signataire du présent bulletin d'inscription dégage les organisateurs du RVCCB de toute responsabilité découlant de sa participation à la présente randonnée. Il déclare que l'état de son véhicule et les assurances qui le couvrent sont conformes à la législation et aux règlements en vigueur. Il confirme que le véhicule inscrit ci-dessous est assuré durant sa participation à la présente randonnée. Il s'engage en outre, et sous sa seule responsabilité, à respecter toutes les dispositions de la loi relative à la police de la circulation routière et à ses arrêtés royaux d'application. En cas de force majeure, l'organisateur autorise une voiture de remplacement correspondant aux critères du rallye.

Je verse au compte: I.N.G. BE38 3101 4396 6072 - BIC: BBRUBEBB

- pilote et copilote:	110,00 € €
- pilote seul:	60,00 € €
- accompagnant dans voiture ancienne:	50,00 € €
- Non-membre du RVCCB (cotisation)	60.00 € €

Total: €

Date:

Signature: